



Déclaration de confidentialité

Le droit à la vie privée est important

Cette brochure explique vos droits en matière de protection de la vie privée et nos pratiques de confidentialité, conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé favorisant l'inclusion sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle.

Si vous avez des questions à ce sujet, communiquez avec nous au
1-855-237-6737

Les termes « vous et votre » utilisés aux présentes s'appliquent aux personnes qui font une demande de services ou qui les reçoivent, et à leurs tuteurs ou aidants.

L'utilisation du mot « nous » désigne Extend-A-Family Kingston (EAFK) qui agit en tant qu'organisme d'attache/administrateur des Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle de la région du Sud-Est.

Le droit à la vie privée est important

Les Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle de la région du Sud-Est (SOPDI RSE) ont l'obligation professionnelle de protéger la confidentialité de vos renseignements personnels et de votre vie privée.

Nous ne recueillons que les renseignements jugés nécessaires et raisonnables qui nous permettent de fournir des services, notamment :

- Nom, numéro de téléphone et date de naissance
- Compte-rendu d'une évaluation
- Renseignements sur la santé, y compris les problèmes médicaux
- Rapports psychologiques
- Renseignements sur votre famille
- Renseignements sur les soutiens et les services que vous obtenez ou que vous avez obtenus dans le passé

Comment nous utilisons les renseignements

Le SOPDI RSE utilise les renseignements recueillis pour :

- confirmer votre admissibilité
- assurer la liaison vers des soutiens et des services
- comprendre vos besoins et l'urgence des services
- déterminer les programmes susceptibles de vous intéresser
- nous conformer aux lois et règlements en vigueur

Le SOPDI RSE utilise également les renseignements de façon anonyme pour mener des activités qui ne sont pas directement liées à la prestation des services, notamment :

- produire des rapports statistiques
- évaluer le programme et améliorer constamment les services offerts
- planifier les services

Afin que nous puissions déterminer les fournisseurs de service externe qui répondent le mieux à vos besoins, il se pourrait que nous ayons à partager vos renseignements personnels avec ces organismes. Nous le ferons en trouvant le juste équilibre entre la nécessité de protéger la confidentialité et celle de fournir la quantité de renseignements qui permettra aux organismes d'évaluer leur capacité à fournir des services de qualité qui garantissent votre sécurité.

Qu'est-ce que le consentement éclairé?

Avant d'autoriser le SOPDI RSE à recueillir, utiliser, partager et conserver les renseignements sur votre santé, le personnel discutera avec vous de ce qui suit :

- Les **types** de renseignements sur votre santé qui seront recueillis, utilisés, partagés et conservés
- **Pourquoi** les renseignements personnels sur la santé seront recueillis, utilisés, partagés et conservés
- **Comment** les renseignements personnels sur la santé seront recueillis, utilisés, partagés et conservés et **qui le fera**
- Ce que vous pouvez **choisir** de fournir, refuser de fournir, retirer ou de limiter au sujet de votre consentement
- Le fait que vous pouvez **changer d'avis**, à tout moment
- Les **conséquences positives et négatives** de fournir, refuser de fournir, retirer ou de limiter au sujet de votre consentement

Si vous changez d'avis concernant la décision que vous avez prise.

Vous pouvez faire part de vos intentions au personnel du SOPDI RSE, soit :

- fournir, refuser de fournir, retirer ou limiter le consentement que vous avez donné
- modifier les renseignements à partager

Il y a deux types de consentement :

1. **Consentement implicite** : désigne les situations que le SOPDI RSE pourrait raisonnablement supposer que vous autoriseriez, si on vous le demandait. Le SOPDI RSE utilise ce type de consentement lorsque la situation l'exige, en agissant dans votre intérêt.
2. **Consentement explicite** : désigne les situations où on vous demande d'autoriser le personnel du SOPDI RSE à prendre certaines mesures. Ce type de consentement est le plus souvent utilisé.

Qui peut prendre la décision de donner ou de refuser un consentement?

- Certaines personnes prennent leurs propres décisions à l'égard du consentement
- Si vous avez de la difficulté à comprendre la situation et à prendre des décisions, des dispositions peuvent être mises en place pour vous aider à prendre les décisions ou pour qu'une personne le fasse pour vous. C'est ce qu'on appelle un mandataire spécial.
- Si cette option de mandataire spécial ne satisfait pas aux besoins, le personnel du SOPDI RSE peut demander à la Commission du consentement et de la capacité ou au tuteur ou curateur public de discuter de la question avec vous.

Nous assurons la sécurité de votre dossier en :

- conservant les documents papier dans un endroit fermé à clé
- utilisant des codes de sécurité et des mots de passe
- formant régulièrement le personnel sur les politiques en matière de sécurité et de protection de la vie privée
- respectant les lois relatives à la durée de conservation des renseignements personnels sur la santé dans votre dossier SOPDI
- demandant au personnel de signer des ententes stipulant que vos renseignements seront conservés dans la plus stricte confidentialité et de la manière la plus sécuritaire possible.

Comment nous partageons vos renseignements personnels

Si vous y avez consenti, vos renseignements peuvent être partagés avec :

- d'autres professionnels comme des médecins spécialistes, des médecins de famille, des psychiatres, des psychologues, des travailleurs sociaux ou le personnel scolaire
- des organismes financés qui ont pour mandat de fournir des services et des soutiens dans la région du Sud-Est
- les personnes qui sont vos personnes-contacts (les membres de votre famille ou vos amis)

Lorsque les parents n'habitent pas ensemble et ont tous les deux accès aux enfants, le SOPDI RSE est tenu de communiquer les renseignements aux deux parents.

Les renseignements recueillis sont consignés dans une base de données provinciale du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires, et peuvent être consultés par d'autres SOPDI le cas échéant pour soutenir la planification et les initiatives au niveau provincial.

Sachez qu'en cas d'abus, de négligence, de risque imminent, de besoins de soins médicaux urgents ou d'une ordonnance du tribunal, la loi stipule que nous devons communiquer immédiatement les renseignements aux autorités concernées.

Les renseignements personnels que vous avez fournis au SOPDI RSE seront consultés par le MESSC afin qu'ils puissent planifier les besoins en matière de services et de soutien aux personnes ayant une déficience intellectuelle, et ils seront utilisés uniquement à cette fin. La collecte de ces renseignements est autorisée en vertu du paragraphe 35(1) de la Loi de 2008 favorisant l'inclusion sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle.

Infraction à la sécurité

Si vos renseignements personnels sur la santé sont volés ou perdus en raison d'un incident imprévu, le SOPDI RSE communiquera avec vous pour vous informer des mesures prises pour remédier à la situation.

Accès à vos renseignements

Vous pouvez consulter les renseignements contenus dans votre dossier du SOPDI et nous demander d'apporter des modifications en cas d'erreurs.

Veuillez communiquer avec nous si vous souhaitez consulter vos renseignements.

Si vous avez des questions ou des plaintes :

Communiquez avec :

Scott Taylor
361, Montreal St. Kingston (ON)
K7K 3H4
Courriel : staylor@dsoser.com
Tél. : (613) 544-8939

Vous pouvez également vous adresser au Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario :

Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario
80, Bloor Street West, Bureau 1700
Toronto (ON) M5S 2V1
Tél. : 1-800-387-0073 ou 416-326-3333
commissioner@ipc.on.ca

Extend A Family Kingston (EAFK) est un organisme financé par le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires.